

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} JUILLET 2020

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 13/07/2020
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 13/07/2020 et
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 04/07/2020

L'an Deux Mil 2020, le 09 JUILLET, à 20H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe de RAMPONT après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BUYS, Maire.

Etaient présents : Gérard BUYS - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Jacqueline CHAMPENOIS - Muriel DROUARD - Adrien FURQUAND - Jérôme GOEURIOT - Anthony HENRY - David HOFFMANN - Laurence LESIRE

Absent(s) excusé(s): Bénédicte BERAUT (pouvoir à Christophe FLOQUET)

Absent(s) non excusé(s) :

Conseillers consultatifs présents : David DUBOIS - Maurice JOSEPH - Guy MORETTI

Un scrutin a eu lieu, David HOFFMANN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

2020-23	Vote du Budget Primitif 2020	2020-24	Convention bail LOSANGE
---------	------------------------------	---------	-------------------------

2020-23 : Vote du Budget Primitif 2020

Présentation du BUDGET PRIMITIF 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
405 771.82€	405 771.82€	1 128 674.78€	1 128 674.78€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2020 proposé par le Maire.

2020-24 : Convention de bail LOSANGE

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'un courrier reçu le 22/04/2020 émanant de la Société LOSANGE informait la Commune que la convention autorisant NET 55 à installer son équipement sur le toit de la Mairie sise 27, Grande rue - Les Souhesmes-Rampont (parcelle 1074) cesserait de produire ses effets au 31/03/2020 et que c'est la Société LOSANGE qui reprenait à son compte le réseau départemental ainsi que son exploitation.

Dans ce cadre, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une nouvelle convention de bail avec la dite Société, pour une durée de cinq (5) ans à compter du premier jour suivant la date de signature de la convention, renouvelable par périodes successives de cinq (5) années. La location annuelle consentie le sera pour un montant de deux cent neuf euros et quatre-vingt-un centimes (209.81€) toutes charges locatives incluses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention bail avec la Société LOSANGE ainsi que tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

Le Maire, Gérard BUYS

Le Secrétaire, David HOFFMANN

Gérard BUYS	Delphine DELANDRE	Christophe FLOQUET	BERAUT Bénédicte
Jacqueline CHAMPENOIS	Muriel DROUARD	Adrien FURQUAND	Jérôme GOEURIOT
Anthony HENRY	David HOFFMANN	Laurence LESIRE	